Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro TMA, veuillez visiter :
bacpro-tma.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro TMA

E2 – Technologie, sous-épreuves E.21 et E.22

Session 2024 • Code sujet : **2406-TMA T 21 1** • Durée : **U21 : 4 h 00 ; U22 : 3 h 00** • Coefficient : **U21 : 3 ; U22 : 3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Réhabilitation d’une habitation en maison paramédicale et étude d’un meuble colonne four (1 question) — **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://bacpro-tma.fr/assets/annales/bac-pro-tma/E2 - Technologie/2024/Bac Pro TMA - E2 - Technologie - Session 2024 - 3-Sujet.pdf

1. Réhabilitation d’une habitation en maison paramédicale et étude d’un meuble colonne four

Le dossier présente la réhabilitation d’une maison à Saint-Perdon en établissement paramédical, avec plans, façades, coupe et prescriptions du CCTP pour les travaux de menuiserie et d’aménagement. Il comprend aussi les plans cotés et nomenclatures d’un meuble colonne four et de ses sous-ensembles.

Question Dossier. Ce dossier technique commun fournit les documents supports des sous-épreuves U21 et U22. Il ne contient pas les questions de l’épreuve ni de grille de notation : aucune tâche numérotée ni aucun barème ne peuvent être inventoriés à partir de ces seules pages.

Le dossier technique commun comprend 14 pages, de DT1/14 à DT14/14. Il rassemble la présentation du projet, le plan de masse, les façades, le plan et la coupe du bâtiment, le CCTP et les plans du meuble colonne four avec ses sous-ensembles. Il sert de support aux sous-épreuves U21 et U22. La page de garde indique 4 h et un coefficient 3 pour U21, puis 3 h et un coefficient 3 pour U22. Ces pages ne contiennent ni questions d’épreuve ni grille de notation : aucune tâche numérotée ou aucun barème ne peut donc être recensé.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dossier technique commun de 14 pages, support des sous-épreuves U21 et U22. Aucune question d’épreuve ni grille de notation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : Ce dossier technique commun accompagne l'épreuve E2 Technologie du baccalauréat professionnel Technicien Menuisier Agenceur, session 2024, code 2406-TMA T 21 1. U21 dure 4 h, coefficient 3, et U22 dure 3 h, coefficient 3. Les documents portent sur la réhabilitation d'une maison en établissement paramédical et sur un meuble colonne four. Ils constituent des supports d'analyse et de préparation, sans questions ni barème.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les rampes d'accès au bâtiment sont prévues avec une pente inférieure ou égale à 5 %.
- La porte vitrée d'entrée doit offrir un passage libre minimal de 90 cm et un seuil PMR.
- Le CCTP précise les performances d'étanchéité, les classements et les caractéristiques des menuiseries.
- Pour les panneaux du meuble, vérifier les plans et tenir compte de l'épaisseur des chants.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer sur les plans les ouvrages existants, le projet et la zone de l'ancien garage.
- Croiser plans, façades, coupe, cotes et nomenclatures avant toute préparation ou analyse.
- Contrôler les contraintes d'accessibilité, notamment la pente des rampes et le passage libre de la porte.
- Ne pas attribuer de points ni inventer de critères : aucune grille d'évaluation n'est fournie.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment prendre en compte l'épaisseur des chants dans les dimensions des panneaux ?

Les plans indiquent de tenir compte de l'épaisseur des chants et précisent que les dimensions en tiennent compte. Il faut donc vérifier les cotes de chaque pièce et éviter d'ajouter ou de retrancher une seconde fois cette épaisseur.

Q : Quelles indications d'accessibilité figurent dans le dossier ?

Les rampes prévues ont une pente inférieure ou égale à 5 %. La porte vitrée d'entrée doit permettre un passage libre minimal de 90 cm et comporter un seuil adapté aux personnes à mobilité réduite.

Q : Quelle est la durée de chaque sous-épreuve et son coefficient ?

U21, analyse technique d'un ouvrage, dure 4 heures et a un coefficient 3. U22, préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier, dure 3 heures et a également un coefficient 3.

Q : Le dossier permet-il de connaître les critères de notation du jury ?

Non. Il rassemble des documents de projet, des prescriptions du CCTP et des dessins cotés du meuble, mais ne contient ni sujet avec questions ni grille d'évaluation. Les critères de notation ne sont donc pas déterminables à partir de ce dossier seul.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacpro-tma.fr/assets/annales/bac-pro-tma/E2 - Technologie/2024/Bac Pro TMA - E2 - Technologie - Session 2024 - 3-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro TMA : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.